



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU LUNDI 26 JUIN 2023

Le vingt-six juin deux mil vingt-trois, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CASTELCULIER dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Olivier GRIMA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/06/2023

16 PRESENTS 1 ABSENTE

PRESENTS : M. GRIMA, Mme BARTHE, M. CAZÉ, Mme BATTISTUZZI, MM. BONNET, BRULÉ, Mme PRADAL, M. MILHOUD, Mme DELPECH, M. LECLERCQ, Mme BEDIN, M. SABATINO, Mme GUTIERREZ, M. CAPPELIÉ, Mme DANH PHA, M. MIRAMONT.

ABSENTE : Mme BERTRAND, excusée.

Mme CAVAL donne pouvoir à M. SABATINO

Mme Corinne BARTHE a été élue secrétaire.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24 mai 2023, adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 031/2023

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FÊTES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « LE MIROIR DE SOIE » - ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

Monsieur le Maire expose au Conseil que depuis plusieurs années l'Association le Miroir de soie, utilise la salle des fêtes pour y exercer les activités de Qi Gong et de Tai Chi Chuan, tous les mardis de 18h00 à 19h30.

Il informe que la Présidente de l'association le Miroir de Soie a renouvelé sa demande pour occuper la salle des fêtes durant ce même créneau horaire, pour l'année scolaire 2023-2024, et qu'elle demande un créneau supplémentaire le même jour de 17h00 à 18h00.

L'association n'ayant pas son siège social sur la Commune de CASTELCULIER ne sera pas à même d'occuper gracieusement la salle des fêtes communale. Compte tenu de la nouvelle amplitude horaire demandé par l'association, et de la possibilité de lui accorder ce nouveau créneau, il est proposé à l'assemblée de fixer une participation forfaitaire annuelle à 400 € TTC, à régler en début de saison, ainsi que de signer une convention avec l'association le Miroir de Soie pour déterminer les modalités d'occupation de la salle des fêtes.



Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de renouveler la mise à disposition de la salle des fêtes à l'association « Le Miroir de Soie », pour la saison 2023-2024, tous les mardis de 17h00 à 19h30, moyennant une participation forfaitaire annuelle de 400 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation de la salle des fêtes de Castelsculier avec l'association « Le Miroir de Soie » pour la saison 2023-2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette convention.

DÉLIBÉRATION N° 032/2023

OBJET : JURY D'ASSISES

En application des articles 255 et suivants du code de procédure pénale, une liste de jury criminel doit être établie annuellement dans le ressort de chaque cour d'assises. Selon le principe prévu par l'article 260 dudit code, la liste annuelle doit comprendre un juré pour 1 300 habitants. Le nombre de jurés pour la commune de CASTELCULIER est fixé à 2 donc 6 noms devront être tirés au sort.

Vu le Code de procédure pénale et notamment ses articles 254 à 267,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juin 2023 portant répartition des jurés d'assises constituant la liste annuelle du département de Lot-et-Garonne à compter du 1^{er} janvier 2024,

Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal, procède à partir de la liste électorale au tirage au sort des jurés pour la constitution de la liste susvisée. Sont tirés :

- M. CHARRIER Matthieu Stéphane Patrice
- Mme DUSSUTOUR épouse CHASTAGNOL Daniele Jacqueline
- Mme FACENDA Fleurette
- M. POUJOLAT Jean Claude
- Mme RAZAFIMANANTSOA épouse LAMARQUE Myriam Chantal
- Mme URBANI épouse MASANTE Christiane Rose

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire rappelle, que dans le cadre du projet de reconstruction/réhabilitation de l'école maternelle, nous sommes accompagnés par le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement). Cet organisme est investi d'une mission d'intérêt public et accompagne et conseille les maîtres d'ouvrage dans la réalisation d'aménagements.

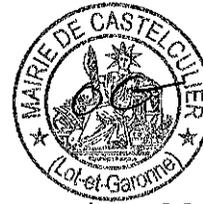
.../...



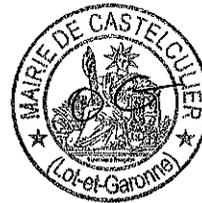
Deux réunions ont été organisées et ont permis de faire ressortir les besoins fonctionnels de l'école maternelle avec les agents, l'équipe enseignante, l'élue en charge des travaux et l'élue en charge de l'enfance et la jeunesse.

Des premiers chiffrages ont été établis, allant du simple pour la réhabilitation au double pour la reconstruction. La Commune va essayer d'autofinancer au maximum ce projet.

- Des dégâts de faible ampleur ont été constatés au niveau de l'école maternelle suite aux dernières intempéries, des plaques de faux plafonds se sont ainsi désagrégées et ont été remplacées. La Directrice de l'école maternelle a envoyé un mail assez inquiétant à l'inspection d'académie, et aux parents d'élèves à ce sujet. Une visite a eu lieu sur place le 23 juin avec la conseillère pédagogique du secteur et le Maire, visite qui a confirmé le bon état de l'école et qu'il n'y avait aucun problème lié à la sécurité
- Boris MILHOUD a fait part de sa rencontre avec Patrick BUISSON, Maire de BAJAMONT et Vice-Président en charge de la Transition écologique, collecte, valorisation des déchets et économie circulaire, pour la mise en place de la collecte des biodéchets à compter du 1^{er} janvier 2024. La redevance incitative n'est pas encore d'actualité, idem pour les barrières au niveau des déchetteries. Il est possible cependant d'enregistrer ses véhicules pour s'inscrire au niveau des déchetteries.
- L'école élémentaire va participer à l'opération Jours Nets le 27 juin au matin, en présence de Boris MILHOUD, et les enfants de l'ALSH le 28 juin au matin.
- L'opération Pass bonne conduite a été lancée par le Conseil Départemental, consistant en l'attribution d'une prime de 150 € aux jeunes conducteurs de 18 à 25 ans sous certaines conditions.
- Le CMJ participe au concours sur la laïcité lancée par le Département en produisant une affiche.
- Monsieur le Maire précise que les effectifs des écoles pour la rentrée scolaire devraient être stables d'après les prévisions (73 élèves en maternelle, contre 74 l'an passé et 143 à l'élémentaire contre 146 l'an passé). Il précise également que la fête du miel aura lieu, en partenariat avec les écoles, les 21 et 22 septembre prochains.
- Monsieur le Maire fait part des travaux à la villa relatifs à l'aménagement d'une petite cuisine : le carrelage sera posé durant la semaine du 26 juin, les équipements pour la cuisine le seront la semaine suivante.



- Concernant les cessions de nos locaux commerciaux, M. le Maire précise que des mandats simples pour la vente du local commercial occupé par le restaurant Le Rouergat ont été demandés à CAPI France, Arthur LOYD et Cabinet Michel SIMOND. Il indique également que le compromis de vente avec Mme LETEMPLIER a été signé le 27 juin, pour la cession du local professionnel qu'elle occupe.
- M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la résiliation de l'engagement qui avait été pris avec le bureau d'études AC2i pour effectuer une étude sur un aménagement d'une aire de jeux à l'arrière de la salle des fêtes. En effet, cette étude n'avait plus lieu d'être en ce qu'elle ne correspond plus aux besoins de la collectivité.
- Le déploiement de la fibre s'effectue lentement sur la Commune et nous sommes souvent sollicités par les castelfondais à ce sujet. Après renseignement auprès d'Orange, la fibre devrait être déployée sur la Commune au plus tard en juin 2024.
- Des travaux de renouvellement de l'alimentation en eau potable, sous maîtrise d'ouvrage de l'Agglomération d'Agen sont en cours au niveau de la route de Lamarque – Calot, Auzillis et se poursuivent sur le secteur de Vitrac jusqu'à fin juin.
- Monsieur le Maire précise que dans le cadre de la ZAC Horizon 2020 – secteur Lamarque – un retour des études sur l'extension du réseau d'assainissement est attendu afin de déterminer les travaux à réaliser et ainsi les délais et coûts générés sur le bilan.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Direction Départementale des Territoires a envoyé un courrier sur la carrière de Mauzac indiquant la prise en charge d'une étude sur la carrière dans le cadre de la révision du Plan de Prévention des Risques mouvements de terrains. Les riverains ont été prévenus par courrier également.
- Le panneau lumineux situé place de la mairie, va être démonté et racheté par la société qui nous l'a posé d'un montant de 500 €.
- Monsieur le Maire rappelle, pour ceux qui le souhaitent, que des rencontres avec les candidats aux élections sénatoriales sont prévues :
 - Lundi 3 juillet à 20h00 : Rencontre avec les candidats Christine BONFANTI-DOSSAT et Gaëtan MALANGE
 - Mercredi 5 juillet à 19h00 : Rencontre avec les candidats Arnaud DEVILLIERS et Emmanuelle CUGURNO
 - Mercredi 26 juillet à 18h30 : Rencontre avec les candidats Jean-Pierre MOGA et Marie-Laure GRENIER
 - .../...



- Monsieur le Maire fait le point sur les ressources humaines, il indique que :
 - Karine DANSAN, du service enfance-jeunesse a été placée en disponibilité pour convenances personnelles pour 5 ans à compter du mois de juin – Elle sera remplacée par Christina MUZOTTE.
 - Pour le service technique : Evan AMOUROUX, apprenti au service technique, a démissionné à compter du 7 juin ; nous recherchons donc un nouvel apprenti pour la rentrée de septembre.
Pascal ZAMBON s'est blessé, il souffre d'une déchirure au mollet est arrêté une semaine mais risque d'être prolongé.
 - GARCIA Mathéo, DUMON Mathis et SABOT Paulin sont recrutés durant les mois de juillet et août au sein du service technique en qualité de saisonniers et ABEILLE Margaux sera quant à elle affectée au service cantine hygiène pour un mois
 - Concernant le service administratif, l'arrêt de Sandrine BON se termine le 9 juillet ; Valérie GEORGELIN est quant à elle en arrêt jusqu'au 3 juillet.

- Dans le cadre du Plan communal de sauvegarde, Monsieur le Maire demande à Pascal BRULE d'organiser un exercice pour effectuer une mise en situation réelle.

- Monsieur le Maire fait part de divers remerciements : L'ARPA a fait part de ses remerciements pour l'octroi de leur subvention, le 48^{ème} RT pour notre soutien pour la course de Philippidès.

- Monsieur le Maire fait un retour sur son séjour à MEDEA et SEMPETER VRTJOBA, avec la Présidente du Comité de Jumelage. Ils précisent que les frais de ce voyage ont été pris en charge personnellement, sur leurs propres deniers. Ils expliquent qu'un premier échange a eu lieu avec Igor GODEAS Maire de MEDEA, le Maire de SEMPETER VRTJOBA Milan TURK et son adjoint à la Mairie de MEDEA, à leur arrivée concernant le jumelage éventuel entre CASTELCULIER et SEMPETER VRTJOBA. Si ce jumelage doit se faire, il se fera avec, pour témoin, notre ville jumelle MEDEA. L'histoire du jumelage avec MEDEA ne doit pas être oubliée, et les liens seront renforcés avec ce nouveau jumelage. Monsieur le Maire fait part de l'engouement des slovénes et italiens pour ce nouveau jumelage et de la volonté commune de faire vivre ce jumelage avec les jeunes générations. Des idées ont été évoquées lors de cette délégation, mais ce jumelage doit être soumis au vote avant tout, en septembre 2023 pour SEMPETER VRTJOBA ; et en suivant pour le Conseil Municipal de CASTELCULIER et son comité de jumelage. Si ce jumelage est acté des deux côtés, alors vraisemblablement une première délégation devrait venir au printemps 2024 (entre 10/20 personnes), ensuite nous nous rendrions en 2025 à SEMPETER VRJTOBA (d'autant plus que la Province de Gorizia sera capitale européenne de la culture cette année-là), et nous reprendrions le calendrier des échanges pour les faire coïncider avec notre jumelage historique. .../...



- Pour information, un concert de l'association Philocantus va avoir lieu le dimanche 2 juillet à l'Eglise de Cabalsaut.

Enfin, concernant les animations à la Villa, Monsieur le Maire précise que ce fut un véritable succès et remercie les élus qui se sont investis pour ces deux événements. Tout d'abord pour la soirée voilà l'été, du 16 juin dernier qui a rassemblé près de 350 personnes, le concert et les foods trucks ont été particulièrement appréciés.

Ensuite, pour le cinéma de plein air le 23 juin dernier, ce sont 120 personnes qui se sont déplacées, un public plutôt composé de familles, qui ont demandé de renouveler cette animation car elle aussi très appréciée. Monsieur le Maire espère que les marchés gourmands de cet été auront le même succès et remercie par avance les élus pour leur présence à l'ensemble de ces manifestations essentielles pour la vie de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 20 h 00. Les délibérations prises ce jour, portent les numéros 031/2023 à 32/2023.

LE MAIRE, Olivier GRIMA

LE SECRETAIRE, Corinne BARTHE